



REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET L'ELEVAGE

DIRECTION NATIONALE DE GENIE RURAL

PROJET DE DESENCLANVEMENT DES ZONE DE PRODUCTION PISCI-RIZICOLEEN BASSE GUINEE ET EN GUINEE FORESTIERE (PPR)

APPEL A MANIFESTATIONS D'INTERET

Sélection d'un Consultant pour la mise en place d'un Système d'Information Géographique (SIG) pour la Direction Nationale du Génie Rural du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, la formation de ses cadres et la réalisation d'une cartographie des infrastructures routières des zones de production rizi-piscicoles en Guinée forestière et en Basse Guinée

Référence : 003/AMI/MAE/DNGR/PPR/2023

La Direction Nationale de Génie Rural (DNGR) rattachée au Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage (MAGEL), a obtenu un financement de l'Agence Française de Développement (AFD) au titre de la Convention de Désendettement Développement (C2D) pour contribuer au désenclavement des zones de production Piscirizicoleen Basse Guinée et Guinée forestière. La DNGR a l'intention d'utiliser une partie du montant accordé au titre de ce projet pour financer la mise en place d'un Système d'Information Géographique (SIG) pour la Direction Nationale du Génie Rural du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, former ses cadres et réaliser une cartographie des infrastructures routières des zones de production rizi-piscicoles en Guinée forestière et en Basse Guinée. La DNGR invite les Candidats manifestant leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus

PRESENTATION DU PROJET

Le Projet de désenclavement des zones de production agricoles (Projet Pistes Rurales) est mis en œuvre par le financement d'un montant de 18 Millions d'Euros régit par la Convention Gouvernement Guinéen/AFD "CGN 1197 01X" signée à Paris le 11 avril 2017.

L'État Guinéen dispose aujourd'hui d'un réseau important de pistes rurales cherchant à répondre à la difficulté d'accès aux zones de culture du riz de la Basse-Guinée et aux zones Piscirizicolede Guinée forestière. Cette difficulté d'accès est un frein important au développement de ces filières. Les temps de parcours entre les villages et les zones de production sont autant d'énergie et de coûts en moins qui se répercutent sur le prix de vente. Aussi, l'état désastreux des pistes et des ouvrages de franchissement limitent les capacités et la régularité des approvisionnements sur les marchés.

A

L'objectif du projet est donc de contribuer à la réduction de la pauvreté par l'amélioration du réseau routier rural dans les zones rizi-piscicoles en Basse Guinée et en Guinée forestière. Spécifiquement, il vise à :

- Améliorer le réseau routier rural des zones Pisci-rizicoleen Guinée forestière et en Basse Guinée,
- Favoriser la mise en place d'un schéma pérenne d'entretien des infrastructures routières dans ces zones, et
- Renforcer les capacités des acteurs du secteur.

LES SERVICES ATTENDUS DU CONSULTANT

Le Consultant, au titre du présent marché, a pour mission d'assurer la mise en place d'un système d'information géographique (SIG) pour la Direction Nationale du Génie Rural du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, la formation de ses cadres et la réalisation d'une cartographie des infrastructures routières des zones de production rizi-piscicoles en Guinée forestière et en Basse Guinée.

Sur ce, le Consultant exécutera les prestations et remplira ses obligations de façon diligente, efficace et économique conformément aux techniques et pratiques généralement acceptées. Il pratiquera une saine gestion, utilisera des techniques appropriées et des équipements, matériels et procédés sûrs et efficaces. En cet égard, il assurera les services suivants :

1. Proposer l'architecture d'un système d'information géographique (SIG) valide permettant sur une base dynamique d'actualiser régulièrement toutes les informations sur les infrastructures rentrant dans le mandat de la DNGR, et applicable, le cas échéant, au projet PPR ;
2. Fournir à la DNGR des équipements permettant à ce SIG de fonctionner : 14 GPS, un serveur de stockage des données, un ordinateur, logiciel(s) conseillé(s) par le consultant à la DNGR et accessoires.
3. Former 27 cadres de la DNGR à l'utilisation et à la maintenance de ce SIG : 4 cadres des BTGR, 13 des SPGR, 2 de la Cellule SIG, 2 de la Division Pistes, 2 de la Cellule Suivi-Evaluation DNGR, 2 de la Section Topo et 2 du PPR ;
4. Cartographier l'intégralité des pistes et des ouvrages réalisés en Basse Guinée et en Guinée forestière dans le cadre du projet PPR (570 km de pistes, 550 dalots et 17 ponts), ainsi que les zones de production agricole et halieutique désenclavées. Ce dernier objectif sera poursuivi au moyen de missions de terrain effectuées en compagnie de deux (02) cadres de la section SIG de la DNGR pour collecter les données spatiales correspondantes.

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage invite les Candidats à manifester leur intérêt à fournir les Services décrits ci-dessus.

Cet Appel à Manifestations d'Intérêt s'adresse aux :

- | | |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Bureaux d'études | <input type="checkbox"/> Consultants individuels |
| <input type="checkbox"/> ONG | <input type="checkbox"/> ONG et bureau(x) d'études en Groupement |

CRITERES D'ELIGIBILITE DES CANDIDATS

Cet Appel à Manifestations d'Intérêt s'adresse aux bureaux d'études, cabinets seuls ou en groupement. La candidature individuelle n'est acceptée. Les critères d'éligibilité à un

4

financement de l'AFD sont spécifiés à l'Article 1.3 des "Directives pour la Passation des Marchés financés par l'AFD dans les États étrangers", disponibles en ligne sur le site internet de l'AFD : <http://www.afd.fr>.

CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATS

La DNGR dressera une liste restreinte de six (6) Candidats maximum, présélectionnés sur la base des candidatures reçues, auxquels elle adressera la Demande de Propositions (DP) pour la réalisation des services requis.

Les Candidats intéressés doivent produire les informations démontrant qu'ils sont qualifiés et expérimentés pour réaliser les présents services. A ce titre, ils justifieront qu'ils possèdent des références de prestations récentes et similaires.

Le caractère similaire des références sera analysé en fonction :

- De l'ampleur des marchés ;
- De la nature des services et interventions liés à la collecte, au traitement, à l'analyse et diffusion des données cartographique. A la conception et maintenance d'une base de données et à la formation en cartographie ;
- Avoir de l'expertise technique dans la réalisation ou conception d'une base de données cartographique et des cartes à l'aide des logiciels adaptés ;
- Du contexte géographique *des régions de la Basse Guinée et de la Guinée forestière.*

La DNGR examinera également la pertinence des Manifestations d'Intérêt au regard des critères suivants :

- *Compétences et disponibilités internes en matière d'appui technique apporté aux experts situés dans le pays ;*
- *Correspondants/partenaires locaux ;*

En raison du risque sécuritaire dans les zones où doivent être réalisés les Services, l'évaluation des Manifestations d'Intérêt vérifiera que les candidatures répondent aux critères suivants :

- Le Candidat possède au moins une expérience de prestations en zone à risque sécuritaire similaire, pour laquelle il fournira une preuve de mise en œuvre de mesures de sûreté (facture ou contrat avec prestataire sûreté, justificatifs de sensibilisation à la sûreté avant départ sur site, etc.).
- Le Candidat possède des procédures internes de gestion de la sûreté : il fournira la description de son dispositif de veille et de son dispositif de gestion des crises.
- Le Candidat dispose, pour des prestations réalisées à l'étranger, d'un contrat d'assistance et de rapatriement de ses collaborateurs : il fournira l'attestation le justifiant.
- Le Candidat décrira son processus standard de préparation au départ en mission dans des zones sensibles, et joindra des justificatifs de sa mise en œuvre (ordres de mission avec consignes associées, attestations d'actions de sensibilisation ou de formation, etc.).

En cas de Groupement, son mandataire ainsi que tout membre ayant son siège en dehors du pays du Client devront remplir chacun de ces critères.

Une candidature ne répondant pas à l'une quelconque de ces exigences sera écartée.

MODALITES DE SOUMISSION DES CANDIDATS

Les Candidats ne peuvent soumettre qu'une seule candidature. Si un Candidat (y compris le membre d'un Groupement) soumet ou participe à plusieurs candidatures, celles-ci seront éliminées. En revanche, un même Sous-traitant peut participer à plusieurs candidatures.

Si le Candidat est constitué en Groupement, la Manifestation d'Intérêt doit inclure :

X

– une copie de l'accord de Groupement conclu par l'ensemble de ses membres,

ou

– une lettre d'intention de constituer un Groupement, signée par tous ses membres et accompagnée d'une copie de l'accord de Groupement proposé.

En l'absence de ce document, les autres membres seront considérés comme Sous-traitants.

Les références et qualifications des Sous-traitants ne sont pas prises en compte dans l'évaluation des candidatures.

La déclaration d'intégrité signée (dont le modèle figure sur le site de l'AFD <http://www.afd.fr>) doit nécessairement faire partie du dossier de candidature.

Les Manifestations d'Intérêt doivent être déposées en cinq exemplaires (1 original et quatre copies) dans une enveloppe fermée à l'adresse ci-dessous, au plus tard le 30 avril 2024 à 10 heures 30 minutes (Heures de Guinée Conakry) à l'adresse ci-dessous. Les Soumissions seront ouvertes physiquement en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister dans la salle de réunion de la Direction Nationale du Génie Rural, à 11 heures 30 précises

Direction Nationale de Genie Rural, Mohamed Lamine DIABY, Boîte postale : 65, Commune de Matoto, Conakry, République de Guinée

Téléphone : (+224) 622 27 59 67/ (+224) 626 34 61 36

Courriel : mldiaby@magel.gov.gn et frigui2@gmail.com

Les Candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous, aux heures suivantes : Du Lundi au Vendredi, de 08H00 à 17H 30.

Téléphone : (+224) 626 34 61 36

Email : frigui2@gmail.com

Conakry, le 18 mars 2024

Le Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage



M. Félix LAMAH

